

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° DN126

présenté par

M. Chassaigne, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 1, remplacer l'année : « 2021 », par l'année « 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous proposons de décaler la date de révision de la LPM à 2022 et non 2021.

Cela permettra d'éviter la révision d'une loi à la veille des élections présidentielles et législative. Il s'agit de laisser au nouveau gouvernement élu et à la majorité du parlement le soin de réviser cette loi pour œuvrer en fonction du programme sur lequel le Président de la République et les députés ont été élus.